

## DROITS DE L'HOMME

# Le chant du cœur pour la vérité des parents de disparus

Une chanson dédiée aux victimes de disparition forcée a été présentée hier pour la première fois au public.

Nada MERHI

Odetta Salem (fauchée par une voiture en mai 2009) met en marche un vieux disque, la première fois depuis la disparition de ses deux enfants en Syrie. Une autre femme sort d'une armoire les habits soigneusement pliés de son fils. La « tente du sit-in », aux pans décorés par les photos des disparus, est désormais vide dans le jardin Gebran Khalil Gebran au centre-ville de Beyrouth. Des femmes éplorées. Des centaines de photos en noir et blanc, défraîchies par de longues années d'attente et d'incertitude quant au sort de ceux qu'elles représentent...

Ces images troublantes, qui représentent près de quatre décennies d'attente et de souffrances, défilent tout au long du vidéoclip, réalisé par Carole Mansour, de la chanson pour les disparus *La dallayt wla fallayt*, littéralement « Tu n'es ni resté ni parti ». Écrit par Sawan Mortada, composé par Ahmad Kaabour et chanté par Chantal Bitar, ce texte résume l'incertitude dans laquelle se trouvent les familles des victimes de disparition forcée au Liban et en Syrie depuis le début de la guerre en avril 1975, l'espoir auquel elles s'accrochent, le vide que ces personnes ont laissé dans leur vie... Le vidéoclip a été réalisé grâce au soutien du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme.

Hier, il a été présenté au public par le comité des familles de personnes kidnappées ou disparues au Liban à l'occasion de la Journée internationale des disparus, fixée au 30 août, au cours d'une cérémonie organisée à la Maison de l'avocat, dans le secteur du Musée, en coopération avec la campagne Hakna naaref (Nous avons le droit de connaître la vérité). Celle-ci devait avoir lieu le mercredi 30 août. Elle avait été toutefois reportée, en raison des développements survenus la semaine dernière, notamment en ce qui concerne le dossier des militaires enlevés par le groupe État islamique, et dont les dépouilles mortelles avaient été retrouvées à l'issue de l'offensive L'aube des jurds.

« Cette chanson est née des larmes des mères et de l'amertume de l'attente d'un bien-aimé qui tarde à rentrer », affirme Wadad Halawani, présidente du comité des familles de personnes kidnappées ou disparues au Liban. « Elle lutte contre l'injustice, rejette la guerre, met l'accent sur l'amour et l'espoir, recherche l'humanité et appelle à la paix », insiste-t-elle, soulignant qu'à travers ce vidéoclip, les familles des disparus entendent toucher le plus grand nombre de personnes pour les sensibiliser à leur cause.

« Chaque jour est la journée de nos disparus jusqu'à ce que nous connaissions leur sort », insiste encore Mme Halawani, qui ne manque pas de s'at-

tarder sur les souffrances des familles des militaires tués par l'EI. « Notre malheur est tout aussi grand, confie-t-elle. Je suis sûre que les familles des militaires ne se fâcheront pas de nous si nous ressentons une certaine jalousie. » « Certes votre catastrophe est affligeante, dit-elle en s'adressant à elles. Mais vous, vous êtes fixés sur le sort de vos fils. Ce n'est pas notre cas. Depuis plus de trois décennies, nous sommes toujours dans l'incertitude. Honte aux dirigeants qui laissent leurs citoyens rêver d'une tombe pour un être qu'ils ont perdu. »

**« Pour oublier, nous devons nous rappeler... »**

La cérémonie d'hier a été une occasion pour les familles des disparus et les organisations internationales de « rappeler au gouvernement ses responsabilités » sur ce plan en « accordant la priorité à ce dossier, et ce en œuvrant à dévoiler le sort des disparus », mais aussi à soutenir les familles tout au long de ce processus, comme le souligne Jérôme Thuet, coordinateur adjoint du programme sur les disparus du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

« Il est temps que le sort des personnes victimes de disparition forcée soit enfin dévoilé », insiste à son tour Me Walid Abou Diya, représentant le bâtonnier de l'ordre des avocats de Beyrouth. Il souligne que cela « n'est pas impossible », comme le montrent les expériences d'autres pays qui ont connu des guerres, mais qui « ont misé sur le règlement du dossier de leurs disparus » et « ont réussi à le faire ».

« Y a-t-il une décision officielle d'enterrement ? Le dossier des

victimes de disparition forcée est-il condamné à rester sans solution ? » s'est interrogé Me Abou Diya, faisant remarquer que « la légèreté avec laquelle l'État aborde ce dossier est honteuse ». Et d'insister sur la nécessité de former une commission indépendante qui sera chargée de suivre ce dossier avec les organisations internationales concernées et de compléter la collecte de l'ADN des parents des disparus.

Me Nizar Saghiyé, avocat des comités des familles des disparus, a pour sa part rappelé les points positifs réalisés au cours des dernières années, notamment la décision prise par le Conseil d'État en mars 2014, accordant aux familles des disparus et des victimes de disparition forcée le droit de prendre connaissance du rapport de la commission officielle d'investigation sur le sort des enlevés et disparus au Liban, désignée en 2000 par le Premier ministre d'alors, Sélim Hoss, et présidée par le général Sélim Abou Ismail, et la proposition de loi pour la création d'une commission indépendante qui sera chargée du dossier, actuellement en examen au Parlement.

« Symbole de résistance », comme le souligne Nizar Saghiyé, les familles des victimes de disparition forcée ont une fois de plus insisté hier sur leur droit à la vérité. Ce cri d'un cœur qui ne veut pas s'affadir et s'éteindre, qui veut continuer à vibrer jusqu'à ce que la vérité soit établie, habite les paroles de la chanson pour les disparus : « Les oublier ? Nous n'allons pas les oublier. Pour oublier, nous devons nous rappeler. Où sont-ils ? Nous voulons connaître leur sort, pour pouvoir nous libérer du passé... »

## DÉCHETS

## Ramco remporte le contrat de collecte et balayage à Beyrouth

Le résultat de l'appel d'offres pour la collecte, le balayage et le transport de déchets dans le Beyrouth administratif a été au menu de la réunion hebdomadaire du conseil municipal de la capitale jeudi dernier. Il s'avère, de source bien informée, que la compagnie ayant remporté cet appel d'offres est Ramco (la même qui dessert actuellement le Metn et le Kesrouan), qui a formé, pour cet objectif, un consortium avec la compagnie turque Altas. Le montant du contrat pour cinq ans s'élève à 70 898 942 millions de dollars. Ramco devrait prendre ses fonctions d'ici à cinq

mois, remplaçant Sukleen qui dessert actuellement la capitale.

Rappelons que l'appel d'offres avait été lancé une première fois puis annulé par la municipalité pour des raisons en rapport avec « des erreurs dans le cahier des charges ». Sukleen a donc continué d'assurer ses services durant ce temps-là. Pour ce second appel d'offres, les deux autres compagnies qualifiées, outre Ramco, étaient JCC, qui formait également un consortium avec une compagnie turque, et Hammoud, dans un consortium avec une compagnie koéwïtienne.

Pour ce qui est de la comparaison des prix, Ramco propose la collecte et le transport à 229,5 dollars la tonne (contre 34 pour Sukleen), et 4,8 millions de dollars par an pour le balayage (contre 5,5 pour Sukleen).

Interrogé sur la question de la supervision, Gaby Fernaini, membre du conseil municipal et président du comité des espaces verts, affirme qu'il est nécessaire « de confier cette tâche à une nouvelle société qui travaillerait en vertu d'un cahier des charges très strict, notamment pour vérifier le tonnage et la qualité de tri et de balayage ».

Pour ce qui est du traitement, le conseil municipal de Beyrouth, qui a décidé de trouver une solution indépendante pour les déchets de la capitale, a annoncé qu'il comptait construire une usine de Waste to Energy, ou production d'énergie à partir de la combustion de déchets. Récemment, le site pressenti pour accueillir cette usine (bien que rien n'ait été annoncé de la part du conseil municipal), à Medawar, a été le théâtre d'un sit-in de protestation organisé par les habitants et la société civile.

S.B.

L'orient le jour 7/09/2017